



Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire

Note d'information au public (NIP) n° 11/136

Le 10 novembre 2011

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Le 4 novembre 2011, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations de 2011 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire.¹

Informations générales

La Côte d'Ivoire sort d'une crise socio-politique qui a duré dix ans et qui a freiné sa croissance économique. En particulier, la croissance a été entravée par un investissement faible et un climat des affaires peu favorable. En conséquence, le revenu par habitant a diminué d'environ un sixième au cours des dix dernières années, et presque la moitié de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté en 2010.

En 2009, la Côte d'Ivoire a adopté un programme économique et financier appuyé par un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en vue de mettre en place un cadre macroéconomique stable, de favoriser une croissance soutenue et de réduire la pauvreté. L'allégement de dette en appui à l'accord FEC et au point de décision au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), qui a été atteint en 2009, a permis de restructurer les arriérés et de réduire la charge du service de la dette. Des progrès globalement satisfaisants ont été accomplis pendant l'application de ce programme en 2009–10. La croissance économique s'est accélérée pour atteindre 3,8 pourcent en 2009, portée par les secteurs secondaire et tertiaire, avant de ralentir à 2,4 pourcent en 2010 à cause d'une crise dans le secteur de

l'électricité, d'une baisse de la production de pétrole brut et de l'incertitude liée au processus électoral. L'inflation est restée modérée, au-dessous de 2 pourcent. Le déficit budgétaire était en moyenne de 2 pourcent du Produit intérieur brut (PIB) et le solde extérieur courant était excédentaire, quoiqu'en baisse.

La crise post-électorale (de décembre 2010 à avril 2011) a eu des conséquences économiques graves. Le PIB réel devrait baisser de 5,8 pourcent en 2011; l'inflation est montée en flèche pour atteindre 9 pourcent en avril. La plupart des banques ont été fermées pendant deux ou trois mois et leur situation financière, en particulier celle des banques publiques, s'est dégradée. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a renouvelé les bons du Trésor arrivant à échéance pour éviter un défaut de paiement qui aurait eu des conséquences graves pour le système bancaire régional. Des arriérés ont été accumulés sur le service de la dette extérieure.

Après la fin de la crise post-électorale, le nouveau gouvernement a mis en place rapidement un programme de redressement économique et a engagé le processus de normalisation socio-politique. La réunification du pays progresse, avec la formation de nouvelles forces de sécurité mixtes et le redéploiement de l'administration publique dans les zones du ex-centre-nord-ouest. La sécurité s'est améliorée considérablement, mais il faut redoubler d'efforts dans ce domaine. Des élections législatives sont prévues pour mi-décembre 2011, et une Commission vérité et réconciliation a été mise en place pour recréer et consolider la cohésion sociale.

L'activité économique semble se redresser plus vite que prévu ; l'inflation est tombée de son sommet d'avril à 4½ pourcent en juin-août, et les résultats budgétaires sont meilleurs que prévu.

Les autorités ont pour priorité à moyen terme de réaliser une croissance élevée et soutenue, de réduire la pauvreté, de créer des emplois (en particulier pour les jeunes) et d'assurer la viabilité budgétaire et extérieure. Ces objectifs cadrent avec la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2009-13 que le gouvernement a l'intention de mettre à jour après de larges consultations. Ils constituent la base du programme appuyé par un nouvel accord triennal FEC qui aidera le pays à se rapprocher du point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Les perspectives à moyen terme dépendent des progrès qui seront accomplis en matière de sécurité et de normalisation politique, ainsi que de l'exécution de réformes structurelles qui permettront d'éliminer les obstacles à la croissance économique.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs saluent les progrès rapides que la Côte d'Ivoire a accomplis en ce qui concerne la relance de l'économie, la remise en état de l'administration publique et l'amélioration de la sécurité après la crise post-électorale. Néanmoins, ils notent qu'il subsiste de grands défis économiques et politiques. Ils encouragent les autorités à continuer d'oeuvrer à la réconciliation nationale, de réformer le secteur de la sécurité et de mener une politique économique saine, afin de consolider la paix, de rétablir pleinement l'ordre public et de jeter les bases d'une croissance économique soutenue et solidaire.

Les administrateurs notent avec satisfaction les bons résultats obtenus par les autorités dans le cadre du programme de redressement économique, en particulier l'orientation prudente de leur politique budgétaire. Ils souscrivent à leur nouveau programme économique à moyen terme, qui est exhaustif et ambitieux, et en particulier à l'importance accordée aux services sociaux, à la consolidation de la paix et à la création d'emplois. Ils soulignent qu'il sera essentiel de mettre en oeuvre résolument ce programme pour atteindre les objectifs de croissance soutenue, de réduction de la pauvreté, ainsi que de viabilité des finances publiques et de la dette, tout en reconnaissant que des risques considérables pèsent sur ce programme.

Les administrateurs sont d'avis que le programme budgétaire établit un juste équilibre entre la prudence et la nécessité d'accroître l'investissement et les dépenses sociales. Ils soulignent qu'il importe d'élargir l'assiette de l'impôt, de limiter les dépenses courantes et de renforcer les administrations de l'impôt et des dépenses afin de dégager la marge de manoeuvre nécessaire pour accroître l'investissement et les dépenses sociales. Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de ne pas engager de dépenses avant d'avoir obtenu un financement.

Les administrateurs accordent un degré élevé de priorité à l'expansion et au renforcement du secteur financier à l'appui du développement du secteur privé. Ils soulignent qu'il est nécessaire d'améliorer le contrôle bancaire et de rétablir la capacité du secteur bancaire de jouer son rôle d'intermédiation de l'épargne et de fournir du crédit aux petites et moyennes entreprises. Ils exhortent aussi à

s'attaquer rapidement aux faiblesses des banques publiques.

Les administrateurs saluent les réformes qui sont proposées dans le secteur de l'énergie et la filière café/cacao. Ils notent qu'un effort considérable devra être déployé pour assainir le secteur de l'énergie. Les administrateurs soulignent l'importance des réformes de la gouvernance et d'autres réformes, y compris le nouveau code des

investissements, en vue d'améliorer le climat des affaires et de renforcer la compétitivité extérieure.

Les administrateurs exhortent les autorités à prendre des mesures pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE dès que possible et pour préserver la viabilité de la dette par la suite. Ils les encouragent à formuler, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, une stratégie de gestion de la dette qui orientera les emprunts futurs.

Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2008-12
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2009	2008	2010	2011 2012 Proj
Revenu national				
				-5,8
	3,8	2,3	2,4	8,5
				3,0
	-1,7	9,0	5,1	2,5
Monnaie et crédit				
				11,3
	17,2	5,7	18,8	16,0
				2,4
	7,4	-1,1	5,3	4,5
Opérations de l'administration centrale 1/				
			19,7	18,8
	19,5	20,6		18,1
				19,2
	17,0	18,9	18,4	18,9
				26,9
	21,1	21,1	22,0	22,6
				-4,8
	0,4	0,3	-0,2	-2,0
				-8,1
	-1,6	-0,6	-2,3	-4,4
Secteur extérieur				
				7.155
	6.887	6.597	7.121	7.412
				4.949
	4.159	4.488	4.937	5.454
				-9,6
	8,3	-2,5	-9,9	6,6
				-3,6
	6,4	3,0	-1,7	8,7

Solde des transactions courantes (% du PIB)					
				Transferts officiels inclus	-1,4
7,0	1,9		1,1		-4,0
				Hors transferts officiels	1,0
4,9	0,8		0,4		-1,5
				Réserves officielles brutes (millions de DTS)	2.647
1.763	1.541		2.094		2.758
Dette					
				Dette publique extérieure ((% du PIB)	53,8
53,9	61,9		50,6		49,1
				Dette publique extérieure en arriérés ((% du PIB)	4,0
6,7	26,2		1,9		0,2
				Dette publique intérieure (% du PIB)	20,6
12,6	13,4		15,8		14,4
				Dette publique intérieure en arriérés (% du PIB)	0,6
1,9	2,7		0,7		0,2

Sources : autorités ivoiriennes, et estimations et projections des services du FMI

1/ Les données budgétaires pour 2011 sont celles du budget pour avril-décembre sur le PIB de la période.

2/ Solde primaire de base = (recettes fiscales et non fiscales) - (dépenses totales + prêts nets - paiements d'intérêts - dépenses financées sur ressources extérieures).

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Les termes convenus qui sont utilisés dans les résumés sont expliqués à l'adresse <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU FMI

Relations publiques

Relations avec les médias

Courriel : publicaffairs@imf.org Téléphone : 202-623-7100

Télécopie : 202-623-6278 Télécopie : 202-623-6772

Droit d'auteur et utilisation Politique de confidentialité Pour contacter le FMI

عربي 中文 English 日本語 русский Español